



Cahier de positions

Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy



Dernière mise à jour le 12 février 2019 [MÀJ de forme]

Table des matières

1.	AFFAIRES DE L'AECSF	1
1.1.	SERVICES	1
1.2.	DROITS DES MEMBRES ACTIFS.....	2
2.	AFFAIRES INTERNES.....	4
2.1.	SERVICES DU COLLÈGE	4
2.2.	ENVIRONNEMENT	4
2.3.	INSTALLATIONS SPORTIVES.....	6
2.4.	ÉTHIQUE.....	6
3.	AFFAIRES PÉDAGOGIQUES.....	7
3.1.	POLITIQUE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES.....	7
3.2.	FORMATION.....	8
3.3.	RÈGLEMENTS ACADÉMIQUES	8
4.	NATIONAL.....	10
4.1.	FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION.....	10
4.2.	ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE.....	10
4.3.	AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES.....	12
4.4.	TRANSPORT EN COMMUN	13
4.5.	ENVIRONNEMENT	14
4.6.	DÉMOCRATIE.....	14
4.7.	ÉCONOMIE.....	15
4.8.	AUTRE	15
5.	INTERNATIONAL.....	17
5.1.	COMMERCE INTERNATIONAL.....	17
6.	ANNEXES.....	18
6.1	Revendications issus de la plateforme municipale des élections 2017, adoptées lors de l'Assemblée générale du 13 septembre 2017.	18

N.B. Les annexes sont disponibles en format électronique.

Toutes les positions suivies d'un astérisque (*) se trouvent dans la charte de l'AECSF.

1. AFFAIRES DE L'AECSF

1.1. SERVICES

- 1.1.1. Offrir des services de qualité à tous ses membres.*
- 1.1.2. Représenter l'ensemble de ses membres au sein des organismes auxquels l'Association est affiliée ainsi qu'au sein de la Commission des études et du Conseil d'administration du CÉGEP.*
- 1.1.3. Représenter l'ensemble de ses membres auprès d'associations étudiantes étrangères, d'instances nationales, d'organismes pertinents, ainsi que dans tout congrès ou réunions qu'elle juge opportuns d'être représentée. De plus, elle peut conclure des ententes avec ces organismes et associations.*
- 1.1.4. Promouvoir, protéger et développer, par tous les moyens à sa disposition, les droits et les intérêts de tous ses membres et de la population étudiante en général du CÉGEP de Sainte-Foy.*
- 1.1.5. Promouvoir les relations entre ses membres d'une part et le reste de la communauté collégiale d'autre part.*
- 1.1.6. Coordonner et soutenir l'action des membres élus aux diverses instances du CÉGEP.*
- 1.1.7. Inciter les membres à développer une meilleure conscience collective.*
- 1.1.8. Regrouper en une ligne commune les initiatives de ses membres.*

1.2. DROITS DES MEMBRES ACTIFS

- 1.2.1. À l'éducation sans distinction de l'ethnie, de l'âge, du sexe, de ses caractéristiques physiques propres, de la situation économique, de la conviction politique, religieuse ou idéologique, de l'origine nationale ou sociale et d'état civil.*
- 1.2.2. À la meilleure éducation, à tous les plans, ce qui exige des professeurs compétents et qualifiés, à un matériel scolaire adéquat à sa disposition en tout temps propre à un véritable épanouissement intellectuel.*
- 1.2.3. À de « saines conditions de travail » qui respectent la dignité du travailleur intellectuel et qui lui permettent de remplir normalement ses obligations.*
- 1.2.4. Au repos et au loisir, c'est-à-dire qu'il a la possibilité d'avoir une programmation scolaire adaptée à ses capacités lui permettant d'accéder à des loisirs ainsi qu'à l'accès à un matériel pédagogique de qualité en langue française.*
- 1.2.5. Au plein épanouissement de sa personnalité (formation fondamentale).*
- 1.2.6. À l'information et à la liberté d'expression orale et écrite, en privé et en public.*
- 1.2.7. À un enseignement de qualité en français.*
- 1.2.8. De s'unir à d'autres membres à l'intérieur de comités afin de s'assurer de meilleures conditions sociales et/ou académiques.*

- 1.2.9. De participer et d'assister à toutes les assemblées annuelles, régulières ou spéciales de l'Association et de prendre part, par son droit de vote et son droit de parole, à toutes les délibérations.*
- 1.2.10. De poser sa candidature à tout poste vacant à l'Association, tant au Conseil exécutif qu'au Conseil de vie étudiante et différents comités.*
- 1.2.11. D'assister aux réunions du Conseil exécutif et aux réunions du Conseil de vie étudiante, mais avec un droit de parole seulement.*
- 1.2.12. D'avoir, en tout temps, toute l'information relative aux statuts et règlements de l'Association ainsi que le libre accès au livre des procès-verbaux pour la consultation sur place de toute réunion relevant de l'Association.*

2. AFFAIRES INTERNES

2.1. SERVICES DU COLLÈGE

2.1.1. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy prône l'ouverture des laboratoires informatiques les soirs et fins de semaine considérant que le matériel informatique aide les étudiants dans la réalisation de leurs tâches.

A14-17-09

2.1.2. Que l'AECSF se prononce en faveur de la simplification et de la transparence du Cégep de Sainte-Foy face au droit de retrait sur les contributions facultatives.

A16-21-09

2.1.3. Que l'AECSF se positionne en faveur d'un café étudiant au Cégep de Sainte-Foy

H17 05-04

2.2. ENVIRONNEMENT

2.2.1. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy prône une application des principes fondamentaux du développement durable, et ce, en cohérence d'actions responsables et réfléchies en matière de gestion de trois enjeux majeurs, soit environnemental, social et économique.*

2.2.2. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy prône une conscientisation à l'importance d'une responsabilisation individuelle et collective face à l'environnement.*

2.2.3. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy prône une application des principes du modèle de gestion 4R-V dans toutes ses opérations.*

- 2.2.4. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy prône un outillage de chacun des membres de son organisation afin que ceux-ci assimilent les valeurs fondamentales du développement durable.*
- 2.2.5. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy prône la coordination de son organisation en fonction des visées du développement durable.*
- 2.2.6. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy encourage l'utilisation de matériel durable et recyclable lors de ses activités et celles de ses instances.*
- 2.2.7. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy prône l'utilisation de tasses ou bouteilles réutilisables dans une perspective d'éliminer la consommation de gobelets en carton et de bouteilles de plastique.*
- 2.2.8. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy se conforme à sa Politique de développement durable qui se trouve au Règlement n°4 de sa Charte.*

A16-21-09

- 2.2.9. Que l'AECSF réitère sa position d'abolir la vente d'eau embouteillée au Cégep de Sainte-Foy d'ici l'automne 2019.

A16-21-09

- 2.2.10. Que l'AECSF mette sur pied un projet de ruche urbaine au Cégep de Sainte-Foy.

2.2.11. Que l'AECSF se positionne en faveur de l'investissement de 3000 \$ dans des abris vélos¹.

2.3. INSTALLATIONS SPORTIVES

2.3.1. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy se positionne en faveur d'une entente avec le PEPS de l'Université Laval pour que les étudiants du Cégep de Sainte-Foy puissent utiliser la piscine gratuitement, considérant que les étudiants pourraient être pénalisés par la fermeture éventuelle de la piscine.

A14-17-09

2.3.2. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy prône une amélioration des installations sportives et un ajout du nombre de plateaux sportifs au Cégep de Sainte-Foy.

A14-17-09

2.4. ÉTHIQUE

2.4.1. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy s'oppose à l'utilisation des radios-poubelles telles que CHOI Radio X par la direction du Cégep afin de publiciser ses programmes et sa formation.

A14-23-04

2.4.2. Que l'AECSF s'oppose à toute collaboration avec des radios-poubelles, selon la définition* de la Coalition sortons les radios-poubelles de Québec.

* Définition : cette radio diffuse de la propagande haineuse culpabilisant des boucs émissaires: les femmes, les homosexuels, les

¹ La position est issue d'une proposition à l'Assemblée générale annuelle du 13 septembre 2017 qui vise à réinvestir les surplus de l'année précédente dans des abris-vélos. Il s'agit donc d'une interprétation et non d'une position directement adoptée.

handicapés, les environmentalistes, les minorités, les pauvres, les immigrants, etc.

H17-05-04

- 2.4.3. Que l'AÉCSF se positionne en faveur de l'instauration de la formation de gardien-ne-s du Senti lors des activités d'initiations des différents programmes

A17-09-13

- 2.4.4. Que l'AÉCSF s'oppose à la présence de groupes d'extrêmes droites tels qu'« Atalante », « Storm Alliance », « La meute », etc. au Cégep de Ste-Foy et exclue les membres de telles organisations de toutes ses instances.

H17-11-01

2.5. ASSURANCES COLLECTIVES

- 2.5.1. Que l'AÉCSF se dote d'un mandat de non-affiliation avec Plan Major.²

A18-10-18

3. AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

3.1. POLITIQUE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

VOIR ANNEXE

- 3.1.1. Que l'AECSF soit en faveur de la modification suivante de l'article 6.1.6 de la Politique d'évaluation des apprentissages (PEA) du Cégep Sainte-Foy : « Ils sont informés, par écrit, des objets, des critères d'évaluation [...] »

H17-05-04

² Adoptée en conseil exécutif du 18 octobre 2018, suite à des problématiques passées s'étant déroulée avec Plan Major.

3.2. FORMATION

- 3.2.1. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy reconnaît que l'acquisition d'une bonne connaissance de l'histoire québécoise est bénéfique pour la prise de décision citoyenne au sein de la société.

A13-18-09

- 3.2.2. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy prône une révision du PNIC.

A13-06-11

- 3.2.3. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy prône un arrimage entre le PNIC et le contenu des formations dispensées pour le DEC en Soins préhospitaliers d'urgence qui bonifierait la compétence des techniciennes et techniciens ambulanciers-paramédicaux du Québec.

A13-06-11

- 3.2.4. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy prône le maintien du réseau collégial au Québec.

A15-02-11

- 3.2.5. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy prône le maintien de la formation générale au niveau collégial québécois.

A15-02-11

- 3.2.6. Que l'AECSF soit en faveur de la campagne Un DEC, c'est un DEC partout au Québec!

H17 05-04

3.3. RÈGLEMENTS ACADÉMIQUES

- 3.3.1. Que l'AECSF fasse pression sur la direction pour que l'application du retard soit réellement laissée à la discrétion du professeur, sauf en cas d'absences justifiées de force majeures (Accident, décès, billet du médecin, appel à la cour, tempête, etc.). En cas de force majeure, les heures d'absences ne seront pas comptabilisées.

H18-01-31

3.3.1. Que l'AECSF se positionne pour que le conseil exécutif travaille à ce que le pourcentage d'absence soit modifié pour atteindre 20 %.

H18-01-31

3.3.2. Que l'AECSF se positionne pour que le conseil exécutif travaille à ce que les retards soient considérés comme une absence uniquement après 20 minutes de retard.

H18-01-31

4. NATIONAL

4.1. FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

- 4.1.1. L'Association Étudiante du Cégep de Sainte-Foy s'oppose aux coupes en éducation.

A14-03-12

- 4.1.2. L'Association Étudiante du Cégep de Sainte-Foy prône que le gouvernement du Québec ajoute une enveloppe destinée à l'éducation postsecondaire dans le Fonds des Services de Santé (FSS), en majorant ce dernier pour en faire le Fonds des Services de Santé et d'Éducation Postsecondaire (FSSEP).

A15-02-11

- 4.1.3. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy prône que le revenu additionnel provenant du FSSEP serve à combler le manque à gagner des réseaux collégiaux et universitaires.

A15-02-11

- 4.1.4. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy prône une bonification du programme de l'Aide Financière aux Études (AFE) grâce à une part des revenus générés par l'implantation du FSSEP.

A15-02-11

4.2. ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE

- 4.2.1. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy se positionne pour la prohibition du recrutement des Forces armées canadiennes au Cégep de Sainte-Foy.

A16 09-11

- 4.2.2. L'Association étudiante du Cégep Sainte-Foy se positionne contre toutes formes de militarisation, notamment les kiosques de recrutement militaire, dans les institutions d'éducation publique du Québec.

A16-04-06

- 4.2.3. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy se positionne en faveur d'un appui aux moyens de pression des professeurs et travailleurs du milieu de l'éducation.

A15-21-10

- 4.2.4. L'Association étudiante du Cégep Sainte-Foy se positionne en faveur d'un programme de mobilité étudiante.

A15-21-10

- 4.2.5. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy s'oppose à la fermeture des conservatoires en région.

A14-08-10

- 4.2.6. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy reconnaît la pertinence que le Gouvernement du Québec se penche sur la réforme des cours d'histoire au secondaire.

A13-18-09

- 4.2.7. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy se positionne en faveur de l'ajout d'un cours d'histoire du Québec obligatoire pour tous les étudiants collégiens tel qu'avancé par le Gouvernement du Québec, pourvu qu'il n'y ait aucune surcharge de travail et de complications dans la structure du cheminement scolaire des programmes concernant l'ajout de ce cours.

A13-18-09

- 4.2.8. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy prône un enseignement de l'histoire de manière objective et non partisane.

A13-18-09

4.2.9. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy s'oppose au DEC-BAC obligatoire en soins infirmiers tant qu'une étude des compétences ne sera pas faite; le cas échéant, une assemblée générale sera convoquée pour se repositionner.

A13-18-09

4.2.10. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy prône une révision des procédures sur la reconnaissance des acquis et compétences des immigrants au Québec.

A13-11-13

4.2.11. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy prône la rémunération des stages étudiants à temps plein et à temps partiel, en excluant les stages d'observation.

A15-09-16

4.2.12. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy prône une plus grande accessibilité aux études postsecondaires.

A15-02-11

4.2.13. Que l'AECSF réitère sa position pour la démilitarisation.

4.2.14. Que l'AECSF se positionne pour la prohibition du recrutement des Forces armées canadiennes au Cégep de Sainte-Foy.

A16-09-11

4.3. AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

4.3.1. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy demande que le gouvernement du Québec abolisse le Crédit d'impôt lié aux frais de scolarité ou d'examen, afin de réacheminer ces fonds vers la bonification des dépenses admises du programme de prêts et bourses de l'aide financière aux études.

A14-03-12

4.3.2. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy demande que le gouvernement du Québec abolisse l'incitatif québécois à l'épargne-étude, afin de réacheminer ces fonds vers la bonification des dépenses admises du Programme de prêts et bourses de l'aide financière aux études.

A14-03-12

4.3.3. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy demande que le gouvernement du Québec abolisse l'exemption d'impôt du régime enregistré d'épargne-étude, afin de réacheminer ces fonds vers la bonification des dépenses admises du Programme de prêts et bourses de l'aide financière aux études.

A14-03-12

4.4. TRANSPORT EN COMMUN

4.4.1. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy se positionne en faveur d'une plus grande accessibilité du transport en commun au Cégep de Sainte-Foy et le développement d'un système de covoiturage.

A16-02-24

4.4.2. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy mandate le conseil exécutif de travailler sur le dossier du laissez-passer universel (transport en commun gratuit pour tous) avec les différents partenaires de la région de la Capitale-Nationale.

A13-11-13

4.4.3. Que l'AÉCSF se positionne en faveur d'une meilleure accessibilité aux services de transport en commun du RTC en réduisant de façon substantielle le prix du LPMÉ par une participation financière de l'Asso, du Cégep, du RTC et de la Ville de Québec.

A17-10-13

4.5. ENVIRONNEMENT

4.5.1. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy prône une application plus stricte de la Loi sur la qualité de l'environnement qui oblige le Gouvernement du Québec à protéger l'environnement contre les infrastructures pétrolières, à informer ses citoyens sur les dangers encourus pour l'environnement et à écouter leurs revendications en Bureau d'audience publique sur l'environnement.

A13-11-13

4.5.2. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy s'oppose à l'installation de toutes nouvelles infrastructures d'oléoducs au Québec.

A13-11-13

4.5.3. L'Association Étudiante du Cégep de Sainte-Foy (AÉCSF) se positionne contre les projets d'extraction d'hydrocarbures en Gaspésie.

A17-11-01

4.6. DÉMOCRATIE

4.6.1. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy prône la reconnaissance législative du droit de grève.

A14-30-04

4.6.2. Que l'AÉCSF se positionne contre la loi 70 et la dénonce dans son ensemble.

4.6.3. Que l'AÉCSF se positionne contre quelconque coupure dans l'aide sociale.

H17-05-04

4.6.4. Que l'AÉCSF prenne proposition en faveur de la réforme pour un système proportionnel mixte compensatoire à redistribution régionale

H18-02-28

4.6.5. Que l'AÉCSF appuie le SENSÉ (solution étudiante nationale pour un scrutin équitable) et sa démarche pour le mode de scrutin.

H18-02-28

4.7. ÉCONOMIE

- 4.7.1. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy réitère ses positions contre l'austérité;
L'Association Étudiante du Cégep de Sainte-Foy et ses comités concernés luttent en ce sens

A15-09-16

- 4.7.2. L'Association Étudiante du Cégep de Sainte-Foy s'oppose à l'austérité mise de l'avant par le gouvernement québécois.

A14 03-12

- 4.7.3. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy se positionne en faveur d'une hausse du salaire minimum à 15\$/h.
L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy ainsi que toutes ses instances concernées s'organisent en conséquence.

A16-21-09

4.8. AUTRE

- 4.8.1. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy se positionne en faveur de mesures incitatives pour permettre l'équité des chances au niveau politique, économique et social, et une plus grande représentation dans le but de lutter contre les oppressions systémiques.

A16-09-11

- 4.8.2. L'Association étudiante du Cégep Sainte-Foy se positionne en faveur de la campagne *Sans oui, c'est non !*

A16-09-11

- 4.8.3. L'Association du Cégep de Sainte-Foy appuie la création d'un ordre professionnel pour les techniciennes et les techniciens ambulanciers-paramédicaux du Québec.

A13-06-11

- 4.8.4. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy se positionne en faveur d'une plus grande accessibilité au logement étudiant, de qualité, à proximité des établissements d'enseignement collégial.

A16-02-24

- 4.8.5. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy prône la nationalisation des services préhospitaliers d'urgence du Québec.

A13-06-11

- 4.8.6. Que l'AECSF travaille à l'élaboration d'un programme de sports électroniques au Cégep de Sainte-Foy.

H17-05-04

- 4.8.7. Que l'AECSF appuie les événements, manifestations et groupes visant à mobiliser la population contre le racisme, le fascisme et xénophobie.

A17-11-01

5. INTERNATIONAL

5.1. COMMERCE INTERNATIONAL

- 5.1.1. L'Association étudiante du Cégep de Sainte-Foy se positionne contre la ratification de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (CETA).

A16 09-11

6. ANNEXES

6.1 Revendications issus de la plateforme municipale des élections 2017, adoptées lors de l'Assemblée générale du 13 septembre 2017.

« RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que la Ville de Québec s'engage à adopter une position favorable à la fusion des différentes sociétés de transports en commun de Québec et de Lévis ou minimalement à l'harmonisation de leurs activités. Que la Ville de Québec prenne les mesures nécessaires auprès du gouvernement provincial, de Lévis, du RTC et du RTLévis pour faire avancer le dossier, tels que des études sur la faisabilité et les bénéfices que représentent cette fusion ou harmonisation en termes d'émissions de GES ou de diminution de la congestion routière découlant de l'augmentation de l'achalandage du transport en commun.

Recommandation 2

Que la Ville de Québec s'engage à faire pression sur le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial ainsi que le réseau de transport de la capitale (RTC) pour faire voir l'aspect bénéfique que représente l'ajout d'un WiFi sur la popularité de ce mode de transport.

Recommandation 3

Que la Ville de Québec s'engage à subventionner adéquatement le transport en commun afin de permettre l'instauration d'un laissez-passer universel pour les étudiants des cégeps et de l'université.

Recommandation 4

Que soit mis en place un système de vélos libre-service à grande échelle dans la Ville de Québec. De plus, il serait intéressant d'inclure un tarif réduit afin d'accommoder les étudiants et de les encourager à bouger à l'extérieur.

Recommandation 5

Que la Ville de Québec s'engage à développer un réseau cyclable utilitaire structurant rapide et efficace. Les cyclistes doivent être en mesure de se déplacer en ligne droite sans avoir à faire de détours sur les petites rues locales. Ainsi, la Ville de Québec devrait s'attarder sur ces principaux points :

- Liens Haute-ville et Basse-ville (absence de lien sécuritaire)
- Liens Est-Ouest à améliorer sur le plateau
- Liens Québec-Lévis (Pont de Québec sans voie cyclable et traversier payant)
- Liens entre Vanier et Limoilou
- Boul. Charest Ouest
- Liens Boul. Charest Ouest et l'avenue Saint-Sacrement
- Av. Blaise-Pascal
- Parc industriel Colbert (enclave inaccessible aux cyclistes)
- Chemin Ste-Foy
- Liens entre le Chemin Ste-Foy et la route de l'Église
- Rue de la faune (besoin d'un lien entre Charlesbourg et Saint-Émile)

Recommandation 6

Que la Ville de Québec s'engage à prioriser la construction de logements sociaux abordables, notamment pour les étudiants.

Recommandation 7

Que la Ville de Québec se penche plus sérieusement sur l'itinérance chez les jeunes, notamment en matière d'itinérance cachée : Études, consultation, table de concertation, plan d'action, etc.

Recommandation 8

Que la Ville de Québec abroge l'article 19.2 du règlement sur la paix et le bon ordre.

Recommandation 9

Que la Ville de Québec s'engage à entamer une diversification de ses revenus par l'étude sérieuse des différentes et nombreuses possibilités qui lui sont offertes, tels que les taxes locales, l'impôt sur le revenu, les taxes de vente, les taxes d'accise, les transferts intergouvernementaux, les frais d'usagers, les redevances d'aménagement, etc. En cas d'impossibilité légale d'adopter un mode de financement alternatif considéré judicieux suite à l'étude des possibilités que la Ville de Québec revendique au palier provincial les modifications législatives nécessaires.

Recommandation 10

Que la Ville de Québec s'engage à relativiser le discours sur l'endettement public et des coupes budgétaires et à opter plutôt pour un processus de diversification de ses revenus.

Recommandation 11

Que la Ville de Québec publie des offres d'emploi de la fonction publique qui cible directement les nouveaux diplômés.

Recommandation 12

Que la Ville de Québec adopte des mesures spéciales afin d'encourager la participation des jeunes à la vie démocratique, spécialement en encourageant leur participation aux instances de la ville, c'est-à-dire en dédiant des sièges sur les comités spéciaux de la ville directement aux jeunes.

Recommandation 13

Que la Ville de Québec s'engage à faire évoluer le processus décisionnel des conseils de quartiers et des autres instances municipales en soumettant les décisions au pouvoir réel des citoyens plutôt que de simplement les consulter comme c'est présentement le cas. En d'autres termes, que la Ville de Québec fasse en sorte que les instances municipales soient des endroits où se pratique une démocratie réellement participative.

Recommandation 14

Que la Ville de Québec s'engage à bonifier les subventions des organismes communautaires qui s'occupent de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants.

Recommandation 15

Que la Ville de Québec s'engage à accélérer la mise en place du projet de collecte des résidus alimentaires et des boues municipales traitées par son usine de biométhanisation afin que celui-ci soit terminé dès l'année 2021. »